

Assurance auto : les non-assurés font grimper les factures d'assurance des Français !

- **Seul 1 Français sur 3 sait qu'une part de sa prime est reversée au FGAO (Fond de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages), qui indemnise les victimes d'accidents de la circulation provoqués par des personnes non assurées ou non identifiées**
- **8 Français sur 10 sont favorables à la mise en place du Fichier des Véhicules Assurés (FVA) visant à lutter contre la conduite sans assurance**

Paris, le 21 mars 2019 – 119 millions d'euros : c'est la somme versée en 2018 par le FGAO pour indemniser les victimes d'accidents de la route provoqués par des automobilistes en défaut d'assurance. Une contribution qui se répercute directement sur le montant des primes d'assurances auto des Français. Pour limiter le coût de la non-assurance, depuis le 1^{er} janvier 2019, la France a rejoint l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne et la Belgique parmi les Etats disposant d'un Fichier des Véhicules Assurés (FVA), permettant notamment l'identification des véhicules en défaut d'assurance. Alimenté par les assureurs, les forces de l'ordre y auront accès pour mieux lutter contre le défaut d'assurance.

En cette période où le pouvoir d'achat est au cœur du débat social et politique, LeLynx.fr, leader de la comparaison en ligne, a interrogé les Français sur ces nouveaux dispositifs, en collaboration avec CSA.

Les jeunes : les plus concernés par la conduite sans assurance et pourtant les premières victimes des accidents de la route

En France, la souscription d'un contrat d'assurance automobile est obligatoire pour tout propriétaire d'un véhicule. Or, selon l'observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), 750 000 personnes rouleraient sans assurance. Parmi ces conducteurs, de nombreux jeunes : **près de 60% des responsables d'accident roulant sans assurance ont moins de 35 ans, 27% ayant moins de 25 ans** (source : FGAO). Un sujet qui ne préoccupe pourtant pas particulièrement les moins de 35 ans, qui sont seulement 34% à considérer la lutte contre la conduite sans assurance comme une priorité, contre 75% pour les plus de 50 ans.

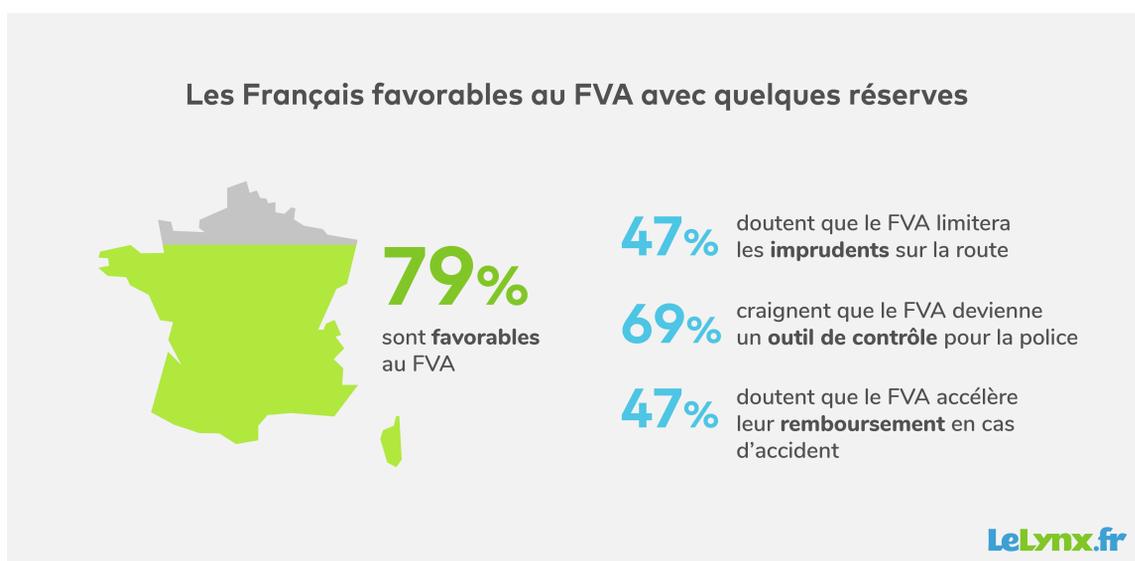
« Les jeunes sont clairement sur-représentés dans la conduite sans assurance. Cela s'explique par deux raisons principales : d'une part, la complexité des offres, et d'autre part, le montant de la prime d'assurance, très élevé pour une population qui n'est pas encore dans la vie active ou qui commence tout juste à travailler. Pour ces profils, comparer les offres des différents assureurs peut se révéler particulièrement intéressant » **commente Amina Walter, Directrice Générale Déléguée de LeLynx.fr.**

Plus d'1 Français sur 2 n'a pas connaissance du FGAO, qui indemnise les victimes d'accidents provoqués par des personnes non assurées ou non identifiées

Le Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages indemnise les automobilistes victimes d'un accident avec une personne dont le véhicule n'est pas assuré ou qui prend la fuite. Face à l'augmentation du nombre d'automobilistes roulant sans assurance, et du nombre d'accidents impliquant des conducteurs en défaut d'assurance, les députés ont voté fin 2018 un amendement stipulant que les compagnies d'assurances devront augmenter leur contribution au FGAO de 33 millions d'euros, la faisant passer de 12% à 25%. Une contribution qui va répercuter directement sur le montant des primes d'assurances auto des Français, alors même que 2/3 des Français ignorent qu'ils cotisent au FGAO.

« En 2018, le FGAO a réglé 119 millions d'euros aux victimes de la route. En augmentant la contribution des assureurs, ce sont in fine les Français qui vont supporter cette hausse. Cela va renchérir le coût de l'assurance auto, déjà en constante augmentation depuis plusieurs années. Entre les différents événements climatiques de 2018 et cette hausse de la contribution, autant de facteurs qui participent à l'augmentation des primes en 2019. La question du pouvoir d'achat est une préoccupation primordiale pour de nombreux Français. Quand on voit qu'il y a de nombreuses économies à faire, plus que jamais, les consommateurs auront tout intérêt à faire l'exercice de la comparaison ! » ajoute **Amina Walter, Directrice Générale Déléguée de LeLynx.fr**

Mise en place du Fichier des Véhicules Assurés (FVA) : un dispositif suffisant pour lutter contre la conduite sans assurance ?



Pour limiter la contribution des assureurs et in fine des Français, la mise en place du FVA viserait ainsi à lutter contre le défaut d'assurance qui ne cesse d'augmenter en France. Dès le 1er janvier 2019, un fichier des véhicules assurés sera mis à la disposition des forces de l'ordre. Le FVA recensera le nom de l'assureur, l'immatriculation du véhicule, le numéro de contrat et sa période de validité. Ainsi, en cas de contrôle ou d'accident, les policiers et gendarmes pourront savoir si le véhicule est bien assuré.

Aujourd'hui, seuls 19% des répondants ont connaissance de ce dispositif, mais 8 Français sur 10 sont favorables à sa mise en application. Avec cette nouvelle mesure, les assureurs espèrent voir baisser le nombre de conducteurs en défaut d'assurance. Les Français, quant à eux, seront davantage sensibilisés aux risques de la conduite sans assurance, et à ses sanctions.

Risques judiciaires et financiers liés à la conduite sans assurance : seuls 32% des sondés en ont connaissance. La conduite sans assurance est pourtant un délit puni d'une amende de 3750 euros, assortie d'une suspension de permis de 3 ans ou de la confiscation du véhicule.

Pour **Amina Walter, Directrice Générale Déléguée de LeLynx.fr**, « Avec environ 750 000 conducteurs roulant sans assurance, la France est aujourd'hui l'un des pays européens les plus concernés par la non-assurance. 85% des Français considèrent d'ailleurs qu'il faut lutter contre ce comportement dangereux. Même s'il s'agit d'une première étape, la prochaine mise en place du FVA va dans le bon sens, pour la sécurité routière mais aussi pour faire baisser le coût de la non-assurance. Ce dispositif a d'ailleurs déjà fait ses preuves en Allemagne, au Royaume-Uni, en Espagne et en Belgique. Ce fichier sera pour commencer uniquement accessible aux forces de l'ordre, mais dès que la base des véhicules sera constituée on pourra rapidement imaginer en faire un usage plus large ».

Méthodologie : Etude quantitative réalisée par CSA en octobre 2018 par Internet sur un échantillon de 1001 répondants représentatif de la population française âgée de 18 ans ou plus.

À propos de LeLynx.fr :

LeLynx.fr, dirigé par Itzal Arbide, est un comparateur en ligne créé en 2010. Le site propose un service de comparaison en toute impartialité des contrats d'assurance auto, santé, deux-roues et habitation, des produits financiers tels que le crédit immobilier, l'assurance emprunteur, les banques en lignes, etc. Depuis septembre 2018, Le comparateur propose en plus la comparaison de fournisseurs d'énergie. Avec plus de 10 millions d'utilisateurs, LeLynx.fr est aujourd'hui le site de comparaison d'assurances en ligne le plus utilisé en France (TNS-Sofres, 2015).

Pour plus d'informations : <http://www.lelynx.fr>